

Les nouvelles Mariannes en euro



0,01 € : jaune



0,02 € : bistre noir



0,05 € : vert émeraude



0,10 € : violet rouge



0,20 € : orange



0,41 € : vert



0,50 € : bleu nuit



0,53 € : vert jaune



0,58 € : bleu



0,64 € : orange foncé



0,67 € : bleu outremer



0,69 € : rose



1,00 € : bleu vert



1,02 € : vert foncé



2,00 € : violet

15 nouvelles Marianne sont émises et correspondent :

- aux 8 pièces en euro : 0,01 €, 0,02 €, 0,05 €, 0,10 €, 0,20 €, 0,50 €, 1,00 €, 2,00 €,
- aux 2^e et 3^e échelon de poids de la lettre zone 1, service rapide : 0,69 € (4,50 F), 1,02 € (6,70 F),
- aux 1^{er}, 2^e et 3^e échelon de poids de la lettre zone 1, service éco-ppli : 0,41 € (2,70 F), 0,53 € (3,50 F), 0,64 € (4,20 F),
- au 1^{er} échelon de poids des deux zones de l'international 0,58 € (3,80 F), 0,67 € (4,40 F).

Conçues par :

Eve Luquet

Gravées par :

Claude Jumelet

Imprimées :

taille-douce

Format de chacun des timbres :

15 x 22

100 timbres à la feuille

premier jour



Vente anticipée

Le mardi 1^{er} janvier 2002 de 10h à 18h.

Un bureau de poste temporaire sera ouvert à l'hôtel de ville de Paris, salle des Prévôts, place de l'hôtel de ville, 75001 Paris.

Dessiné par
Jean-Paul Cousin
Oblitération disponible
sur place
Timbre à date 32 mm
"Premier Jour"

• • • "Marianne du 14 juillet" en euros



Les Timbres-Poste de France

Vente anticipée le 1^{er} janvier 2002
à Paris

Vente générale
dans tous les bureaux de poste
le 2 janvier 2002



• "Marianne du 14 juillet" en euros

Timbres-poste de format vertical 15 x 22

Conçus par Ève Luquet

Gravés par Claude Jumelet

Imprimés en taille-douce

100 timbres par feuille

6,55957 : depuis le 1^{er} janvier 1999, la valeur exacte et définitive de l'euro par rapport au franc.

1^{er} janvier 2002 : dans le strict respect des règles communautaires d'arrondis, La Poste émet 15 nouvelles "Marianne du 14 juillet" en euros correspondant aux valeurs des huit pièces en euros ainsi qu'aux valeurs actuellement en usage pour l'affranchissement.

Le timbre à validité permanente, dépourvu de valeur faciale, et qui représente à lui seul plus de 70% des affranchissements, perdure et contribue à assurer une transition simple vers la monnaie unique.

Afin de faciliter la reconnaissance des timbres en euros et leur utilisation, les couleurs des Mariannes demeurent inchangées, à l'exception du 0,01 € (jaune) et du 0,67 € (bleu outremer).

Enfin, le 1^{er} janvier 2002, tous les timbres émis par La Poste comportent une valeur faciale exclusivement en euros.